



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 04 - 2022

Renouvellement des logiciels de gestion communale

---

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Landivier (vice-président), Pourplanche (rapporteur), Peyron, Rollier, Smeriglio et Declercq (excusé) ainsi que de la commission ad-hoc, s'est réunie le lundi 14 novembre 2022 à la Maison de commune en la présence de MM Pollien (syndic) et Durussel (municipal).

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est par la suite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- La société T2i a la charge de notre gestion informatique depuis janvier 2004.  
Il a été constaté une augmentation significative des coûts liés à la facturation des dernières évolutions du logiciel ou réglementaires (Les montants suivants sont arrondis : CHF 1'500 en 2019, CHF 8'500 en 2020, CHF 2'100 en 2021, CHF 7'300 à date) et des retards dans les mises à jour.  
T2i va également arrêter la maintenance du logiciel salaire en 2024 ce qui impliquerait pour la commune d'investir dans un nouveau système (CHF 6'000).  
Les coûts d'exploitations et d'hébergement annuels sont de l'ordre de CHF 45'000 auxquels il faudrait ajouter les coûts complémentaires de développement (estimé à CHF 36'000 pour 2023).
- Un changement de prestataire pourrait être une opportunité afin de stabiliser les coûts sur les prochaines années en dehors de migrations significatives.  
Les coûts estimés annuels seraient diminués de moitié.
- En cas de changement de prestataire, il y aurait la possibilité de certifier la commune avec le label Cyber Safe (CHF 5'000) en raison de coût plus faible sur T2i dès 2023.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis 4 « Renouvellement des logiciels de gestion communale », à savoir :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 135'000 pour le changement du/des logiciel (s) informatiques de gestion communale
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante
- D'amortir l'investissement sur une période de 10 ans provoquant une hausse des charges d'amortissement de CHF 13'500.-

Penthaz, le 14 novembre 2022

Le président

  
Dany Zimmermann

Le rapporteur

  
Damien Pourplanche